

Notice d'information

Location de la salle Joël LAROUSSE

100 pers. max. - Possible uniquement le week-end

Conditions de location :

La salle est louée le samedi de 9h à 2h45, ainsi que le dimanche de 9h à 12h pour le ménage.

La locataire :

- Doit formuler une demande écrite au Maire ou via ce formulaire ;
- Sous réserve d'un avis défavorable, le locataire est informé par courrier sous 15 jours à réception de sa demande.
- Sous réserve d'un avis favorable, le locataire est informé par courrier, auquel sera joint deux conventions stipulant l'attribution de la salle.
- Doit transmettre au service évènementiel, sous 15 jours à réception des documents, un exemplaire signé de la convention, une attestation d'assurance responsabilité civile (en cours de validité à la date de location, précisant les horaires et l'adresse de la salle), et les chèques (prix de location et caution).
- le jour de votre location, un badge d'accès est à retirer au service évènementiel. Il doit être impérativement rendu le mardi matin.

Un état des lieux est effectué à votre entrée et à votre sortie en présence d'un agent de la Ville.

Modalités de règlement :

Le prix de la location est de 400 € :

- un chèque de 120 €, correspondant aux arrhes (encaissé de suite) et un de 280 € (encaissé après la location), sont à transmettre au service évènementiel sous 15 jours après réception d'un courrier et des conventions stipulant l'attribution de la salle.
- Un chèque de 500 € de caution vous est demandé. Ce dernier vous sera restitué à la remise des clés après l'état des lieux de sortie.

Informations supplémentaires :

La salle peut accueillir jusqu'à 100 personnes maximum.

Elle est équipée de bancs et de tables pour 100 personnes, d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes.

La salle n'est pas équipée de matériel pour faire le ménage.

Il est strictement interdit de faire à manger dans la salle.